Ville de Fribourg

Plan d'aménagement local
Dossier directeur

Plan directeur communal

Urbanisation

3e enquête publique

Version: v.09 Date: 1 septembre 2020

Format: 891 mm x 1050 mm Échelle: 1:5000

Visa de la Direction de l'Édilité Date

Andrea Burgener Woeffray
Directrice de l'Édilité

Enrico Slongo
Architecte de ville

Delphine Galliard
Cheffe de projet

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg

N° du au

Adopté par le Conseil communal de Fribourg Date

Thierry Steiert
Syndic

David Stulz
Secrétaire de ville

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Date

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat Directeur

Le Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 04 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 décembre 1991.
La révision générale du Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16 novembre 2018 et N° 25 du 21 juin 2019.

LÉGENDE

Urbanisation

- Bâtiment (existant / existant important)

Quartier urbain
- Centre historique / programme à définir
- Quartier à entretenir et préserver
- Quartier à transformer, compléter et adapter
- Quartier à redévelopper ou développer / programme à définir

Quartier résidentiel
- Quartier à entretenir et préserver
- Quartier à transformer, compléter et adapter
- Quartier à redévelopper ou développer

Équipement
- Équipement existant pouvant être complété
- Équipement à transformer, compléter et adapter
- Équipement à réaliser
- Équipement de loisir existant pouvant être complété

- Traitement urbain de la structure viaire
- Lieu d'implantation de tours favorable
- Bâtiment haut existant
- Panorama à protéger du Bourg et de la vieille ville

Espace ouvert
- Viaire structurant à caractère urbain (existant / à requalifier)
- Place urbaine (existante / à réqualifier ou à améliorer)
- Place de quartier (existante / à réqualifier ou à améliorer)

Mobilité
- Chemin de fer
- Gare, halte (existante / à réaliser)
- Ligne et arrêt de bus (existant / à réaliser)
- Funiculaire

Autres données
- Limite communale
- Parcellaire
- Ligne à haute tension
- Topographie
- Plan et cours d'eau

Energies, Périmètres énergétiques
- A — Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) à court ou moyen terme
- B — Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) à moyen ou long terme
- C — Couverture énergétique individuelle provenant essentiellement d'énergies renouvelables
- D — Couverture énergétique légale minimale avec des énergies renouvelables

Stratégie de densification

Cinq critères

Trois postures

entretenir et préserver

transformer, compléter et adapter

redévelopper et développer

Image directrice

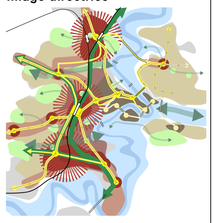

Cinq critères pour définir le «où» et le «comment»:

1_ Zone urbanisée existante

2_ Paysage: point de départ pour la qualité de vie

3_ Mobilité / TP: moteur du développement urbain

4_ Qualité du bâti: bâtiments historiques ou nouveaux de haute qualité à préserver

5_ Qualité urbanistique: densification dans le contexte ou grande transformation urbaine
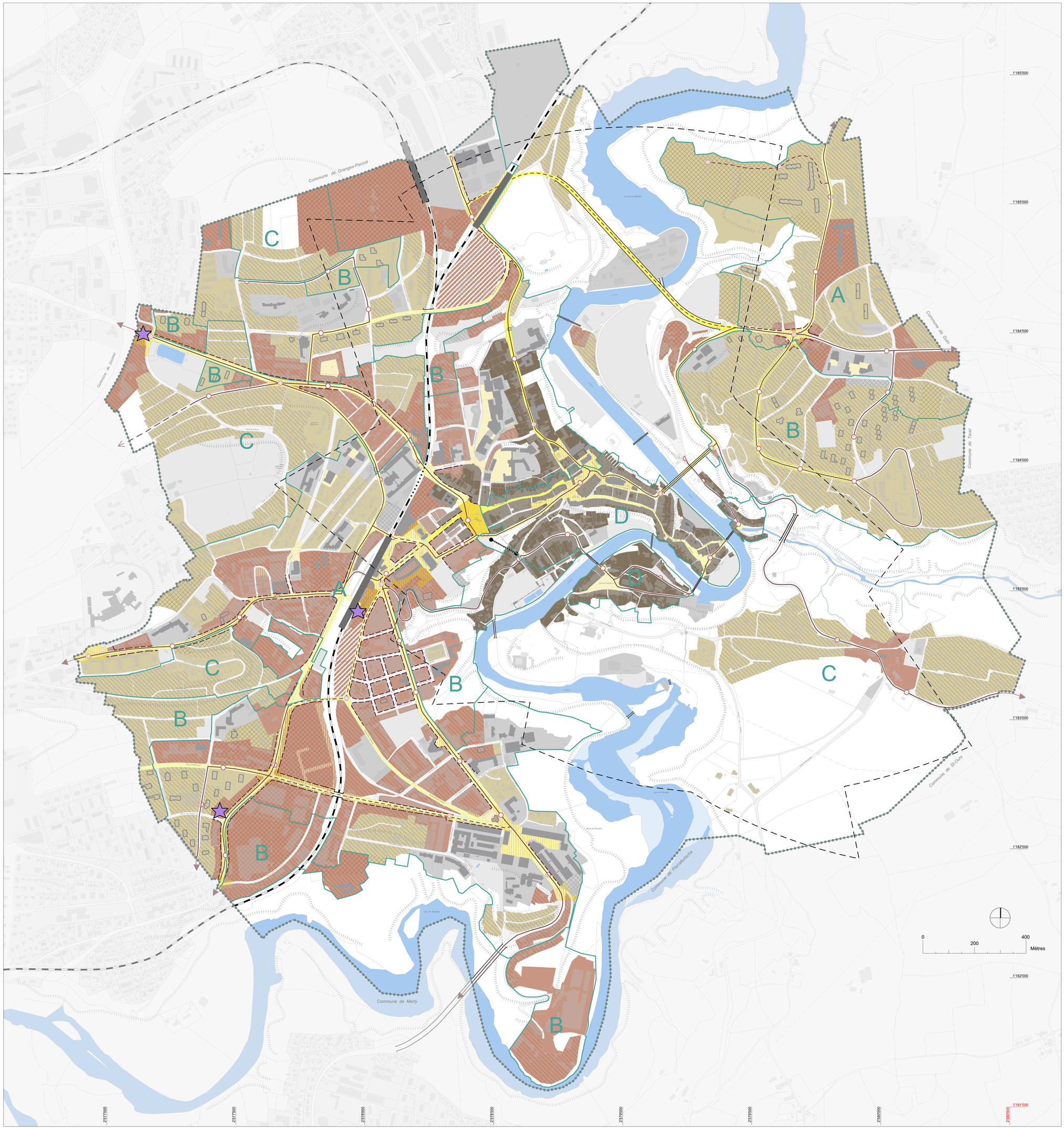
Cadastre extrait le 6.01.2020 (MN95)